6 Juin 2019 à Lyon | 1 jour

Isolation thermique – acoustique combinée

en neuf ou en rénovation, en construction bois ou maçonnée

Atelier technique

>>> Développement durable et QEB

PROGRAMME

1. Rappel des fondamentaux en thermique et en acoustique
2. Les oppositions entre isolation thermique et isolation acoustique
3. Les convergences entre isolation thermique et isolation acoustique
4. Ateliers : étude de solutions d'isolation combinée, selon les propositions apportées par les participant(e)s :
- mur extérieur
- paroi séparative
- plancher bas
- plancher séparatif

Prérequis : aspects théoriques fondamentaux en thermique et acoustique acquis.

OBJECTIFS DE FORMATION

> Connaître les **oppositions** et les **convergences** entre le **domaine thermique** et le domaine **acoustique**

> **Être capable d'élaborer** et de mettre en œuvre **dans un même geste architectural** des **solutions** d'**isolation combinée** en neuf ou en rénovation, en construction bois ou maçonnée

METHODES PEDAGOGIQUES

Présentation power point - Exemples/échanges
Etude de cas concrets en format atelier
> Les supports de cours seront remis aux participants
> Taille du groupe : max. 16 personnes

INTERVENANTS

Franck Janin et Jean Louis Beaumier, auteurs de l'ouvrage « Isolation thermique – acoustique, solutions combinées » paru aux éditions *Terre Vivante*
Franck Janin, gérant et ingénieur thermicien spécialisé dans la construction passive et écologique, HELIASOL.
Jean Louis Beaumier, ingénieur, conseiller en acoustique de l'éco-construction, travaille sur l'emploi des éco-matériaux pour l'isolation acoustique.

PUBLIC

Maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage publics et privés : architectes, ingénieurs BET, urbanistes, programmistes, collectivités, promoteurs, bailleurs, SEM ; entreprises du bâtiment

DUREE & LIEU

1 jour de formation soit 7,5 heures
Horaires : de 9h00 à 12h30 et de 14h à 18h00
Lieu : Pôle Coopératif Woopa - 10 avenue des Canuts - 69120 VAULX en VELIN *(accès métro et tram depuis la gare Part-Dieu)*

TARIF & PRISE EN CHARGE

Tarif : **350 € HT** (*420 € TTC)*
Tarif préférentiel *:*
> Inscription à 2 ou + : 300 € HT (360 € TTC)
> Ancien.e stagiaire DDQE/QEB : 300 € HT (360 € TTC)

Formation prise en charge par les OPCA *(FIF-PL, Actalians, Fafiec, Constructys...)* et **éligible à l'obligation de formation** continue des architectes.

Par ex. pour les libéraux / gérants / autoentrepreneurs : Remboursement FIF-PL : 350 € HT par jour ***(soit 100%)*** *+ crédit d'impôt formation 74 €*

CONTACT

Céline ROOS - celine.roos@scop-les2rives.eu - 12 rue St Cyr – 69009 LYON
Tél : 06 75 46 73 27 // www.scop-les2rives.eu
Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) - SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

FICHE D'INSCRIPTION

Possibilité de s'inscrire en ligne en cliquant sur ce lien !

Vous pouvez vous inscrire à nos formations en envoyant cette fiche d'inscription à l'adresse suivante :

> Par courrier : Scop les 2 rives, 12 rue de Saint Cyr 69009 Lyon

> Par mail : celine.roos@scop-les2rives.eu

Et pour toute demande d'information complémentaire : Céline ROOS, +33 6 75 46 73 27

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) - SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

STRUCTURE : _____

Adresse _____ CP _____ Ville _____

Nom de l'OPCA _____

EMPLOYEUR : NOM _____ Prénom _____

Fonction _____

STAGIAIRE :

NOM _____ Prénom _____

Fonction _____ Adresse e-mail _____

N° tél. _____ N° port. _____

Je souhaite m'inscrire à la formation _____

_____

Date : _____ Lieu : _____ Tarif TTC : _____ (ancien.ne stagiaire, le préciser)

☐ Je m'inscris avec un.e autre stagiaire : _____ (nom et prénom)

☐ Je bénéficie d'une réduction en tant qu'ancien.ne stagiaire QEB/DDQE

Fait à _____ **Le** _____ **Signature**

Nous prendrons contact pour l'établissement de la convention de formation dès réception de cette fiche / remplissage du formulaire en ligne.

prises en charge au 1er janvier 2018

Formations courtes 1 à 7 jours

DD et Qualité environnementale des bâtiments

Thématiques classées prioritaires par les OPCA

Montants sous réserve d'acceptation du dossier par l'OPCA

Montants indiqués par journée de formation

LIBERAL, GERANT NON-SALARIE, AUTOENTREPRENEUR

Profession	OPCA	Prise en charge éligible
Architectes, paysagistes, BET, économistes... *Sont également concernés : les collaborateurs conjoints (avec statut de conjoint collaborateur) exerçant en tant que salariés en formation (N-2/N-1) ou aide de 5 ans (N)*	FIF-PL (remplir la demande sur le site netcopa.fif.fr)	359 € / jour (dans la limite de 1400 € / an / professionnel)
Chefs d'entreprise artisanale	FAFCEA (remplir la demande sur le site www.fafcea.com)	28h / heure, soit 210 € / jour (dans la limite de 100 heures / an / professionnel)
Toutes professions (hors auto-entrepreneurs) > en cumul du FIF-PL et du FAFCEA	Ouverture possible d'un **crédit d'impôt** (codifiée à l'article 244 quater M du CGI)	9,88 € / heure dans la limite de 40h / an Soit 74 € / jour de formation (pour télécharger les documents : http://www.architectes.org/actualites/le-credit-d-impot-finance-la-formation)
Autres professions : nous contacter		

SALARIE (plan de formation)

Profession	OPCA	Prise en charge éligible
Agences d'architecture *Sont concernés : les salariés en mode salarié, les salariés en mode salarié, les gérants associés (SAS, SASU) ... les architectes salariés, les salariés-trices d'architectes, des dessinateurs, projeteur, des métiers d'agences, professionnels, etc.*	Actalians (remplir la demande sur le site www.actalians.fr)	*Prise en charge des *frais pédagogiques* : **200 € / jour** (max 5 jours) *Prise en charge du *salaire* : forfait **84 € / jour** *Prise en charge des *frais annexes* : - déjeuners (max 15€ /jour) - nuitées et dîners lors du voyage d'étude (max 85 €/jour) - déplacements : 0,25 € / km > Soit total 284 € / jour + frais
BET, économistes, paysagistes	FAFIEC (remplir la demande sur le site www.fafiec.fr)	Prise en charge jusqu'à 100% (selon le taux effectif) * entreprises de - de 11 salariés : **2 400 € max.** * entreprises de 11 à 24 salariés : **2 500 € max.** - PLAN TPE/PME : fonds spéciaux pour les entreprises moins de 49 salariés (20 000 €, commission spécifique) * entreprises de 25 à 41 salariés : **3 500 € max.** * entreprises de 42 à 49 salariés : **5 000 € max.** * entreprises de plus de 50 salariés : **8 000 € mini.** Pour les entreprises n'ayant pas de salarié, l'accès du chef d'entreprise à la formation passe : 2 000€ maximum (plafond de prise en charge de sa stagiaire)

© Scop les 2 rives

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

Les formations de la Scop les 2 rives sont prises en charge par les OPCA.

Le détail des montants est téléchargeable ici

Quel est mon OPCA ?

☒ Architecte, paysagiste, BET, économiste... en libéral, gérant.e non salarié.e ou autoentrepreneur : FIF PL

☒ Architecte, paysagiste, BET, économiste... gérant.e salarié.e : ACTALIANS

☒ Chef d'entreprise artisanale : FAFCEA

☒ Salarié.e d'agence d'architecture : ACTALIANS

☒ Salarié.e de bureau d'étude (thermique, économie…) et d'agence de paysage : FAFIEC

☒ Salarié.e du bâtiment (dont CAE) : CONSTRUCTYS

☒ Salarié.e de CAUE, centres de ressources, bailleurs, associations… : UNIFORMATION

& pour les libéraux et gérant.es non salarié.es : **crédit d'impôt** formation mobilisable